Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251029-D2025-299-AU
Accusé certifié exécutoire FB/TD/AJ/OR
Réception par le préfet : 29/10/2025
Publication : 29/10/2025

ÉPERNON
www.ville-epernon.fr

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE PÉDAGOGIQUE :

« FLÛTITUDE 2025 : RENCONTRE DÉPARTEMENTALE DE FLÛTES »

ENTRE :

La Commune d'Épernon agissant pour le compte de son école municipale de musique « le prélude », représentée par le Maire, Monsieur François BELHOMME, sis au 8 rue du Général Leclerc 28 230 Epernon, dument habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

ci-après désignée « le prélude »,

d'une part,

ET

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), créé par arrêté préfectoral n°2013093-0003 du 3 avril 2013 dont le siège social est situé, 4 rue de Châteaudun, BP 20159, 28103 DREUX Cedex, représentée par son vice-Président, **Monsieur Damien STEPHO**, dûment habilité par arrêté du Président n° A2021-06 du 23 février 2021,

ci-après désignée « le Conservatoire »,

d'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le prélude organise une rencontre départementale de flûtes le samedi 13 décembre 2025 qui aura lieu à l'espace culturel « les prairiales » 21 avenue de la Prairie, 28230 Épernon, en collaboration avec les élèves des écoles et conservatoires partenaires.

ARTICLE 2 – ORGANISATION GENERALE DU PROJET

Cette rencontre a pour objectifs :
- de participer à la formation musicale des élèves
- de proposer un évènement artistique commun
- de créer des rencontres entre les élèves et professeurs des différentes structures musicales du département afin de développer les liens entre musiciens et contribuer à l'émulation artistique à l'échelle du département

La mise en œuvre du projet se construit de la manière suivante :
- Courant octobre / novembre 2025 : travail des partitions par les élèves au sein de leurs structures.
- 13 décembre 2025 de 9h30 à 12h30 : répétition collective l'espace culturel « les prairiales » 21 avenue de la Prairie, 28230 Épernon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251029-D2025-299-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/10/2025
Publication : 29/10/2025

- Pause pique-nique de 12h30 à 13h30 puis répétition collective de 13h30 à 17h
- 17h30 : ouverture de la salle
- 18h00 : concert d'1 heure 15 environ
- Rangement et nettoyage après le concert pour rendre la salle suivant les consignes du service culturel de la Ville d'Epernon.

ARTICLE 3 – MISES À DISPOSITION

Les participants autorisent leurs élèves à participer le 13 décembre 2025 à cette rencontre organisée par le prélude.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉS

Chaque contractant déclare être bénéficiaire d'une police d'assurance « responsabilité civile » le garantissant contre tous dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et être à jour de ses cotisations.

ARTICLE 5 – REPAS / TRANSPORT

Le prélude n'assure ni les repas et ni le transport des participants.

ARTICLE 6 – RÉMUNÉRATION / DÉFRAIEMENT

Aucune rémunération ou défraiement ne pourra être prétendue au titre de la préparation et de la représentation artistique par es élèves et les professeurs accompagnants.

ARTICLE 7 – ANIMATION

Une animation gratuite pour entretenir sa flûte sera organisée dans l'après-midi par Edwige Tassel, de l'Atelier Patte d'Ut de Maintenon.

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

La ville d'Epernon assure la conception de l'affiche numérique avec la présence des logos des différentes communes ou associations participantes.

Fait à ÉPERNON,
Le …./…./2025

Le Maire de la Commune,

Monsieur François BELHOMME

Pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Le Vice- Président en charge de l'attractivité du territoire par les filières sportives et culturelles,

Monsieur Damien STEPHO